



**OPTÉZ
POUR LA
LOCATION
SOLIDAIRE !**

**Louez votre bien à un prix
abordable et sécurisez le
paiement de vos loyers.**

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Louez solidaire !

**Votre bien est vacant ?
Vous êtes propriétaire,
futur acquéreur,
investisseur dans
la Métropole de Lyon ?
Dans un contexte
de tension immobilière
extrêmement forte,
la Métropole de Lyon
souhaite faciliter la mise
en location de logements
à prix abordable.
Elle aide et accompagne
les propriétaires bailleurs
proposant des loyers
abordables en accordant
des aides financières
et des facilités pour
la gestion locative !**

**Louez votre bien
sereinement en location
solidaire !**



© Métropole de Lyon / Thierry Fournier

LOCATION SOLIDAIRE : QUELQUES RÈGLES

Lorsque vous conventionnez votre logement, vous permettez à des ménages modestes de se loger tout en vous assurant un revenu locatif confortable et sécurisé.

Les engagements

- **un loyer à prix abordable**, c'est à dire entre 15 et 45 % en dessous du prix du marché,
- **une durée** de 6 ans minimum,
- **une location** à des ménages modestes (sous condition de ressources).

Les avantages

- **une réduction d'impôt** jusqu'à 35 % selon le loyer pratiqué et jusqu'à 65 % en cas de gestion locative associative,
- **des aides financières** jusqu'à **100 % de prise en charge du montant des travaux** et primes jusqu'à **10 000 €** pour la mise en gestion locative,
- **une garantie** contre les impayés de loyer,
- **une gestion locative simplifiée** si elle est confiée à un organisme agréé.

LA PLATEFORME LOUER SOLIDAIRE 69

La plateforme **louer-solidaire69.fr** a été fondée par des associations du Collectif Logement Rhône, avec le soutien de la Métropole de Lyon et de l'État, pour mieux informer propriétaires, futurs acquéreurs et investisseurs des avantages de la location solidaire.

L'objectif

Trouver avec chaque propriétaire **la solution la plus adaptée pour la mise en location de son bien** en fonction de sa situation, de ses projets et des caractéristiques de son logement.

Comment ?

Le propriétaire s'engage à **louer son bien pour une durée déterminée**. Il est orienté vers une association qui s'occupe de trouver des locataires correspondant aux critères lui permettant de bénéficier des avantages. L'association peut s'occuper de la gestion locative du bien.

ILS L'ONT FAIT !

C'est d'abord pour des raisons financières que monsieur Muller a choisi la location solidaire : coûts de rénovation moindres et réduction d'impôts. Aujourd'hui, il a décidé de renouveler sa convention avec l'association Ailoj, membre de la plateforme Louer solidaire 69 .



« On a décidé de rester parce qu'on apprécie de pouvoir aider des jeunes, ça leur permet de se loger, quand ils n'ont pas forcément de gros moyens. »



La plateforme propose à tous les propriétaires bailleurs :

- des renseignements sur les aides financières
- un accompagnement personnalisé
- la mise en relation avec des associations expérimentées



par téléphone
04 37 28 70 50

par mail
contact@louer-solidaire69.fr

via le site internet
<https://louer-solidaire69.fr>

Dans le cadre de la politique d'accès au logement pour toutes et tous, la Métropole de Lyon souhaite faciliter la mise sur le marché locatif de logements à prix abordables.

La Métropole de Lyon encourage la location solidaire qui permet à des ménages modestes de se loger tout en garantissant aux propriétaires bailleurs un revenu locatif confortable et sécurisé.

☎ APPELEZ LE **04 37 28 70 50**

contact@louer-solidaire69.fr